

Les différents modes de vie des gens du voyage

Du nomadisme à la sédentarisation en passant par le semi-nomadisme

Le nomadisme désigne un mode de vie structuré par des déplacements à échelles géographiques et temporelles variables selon les populations considérées. Loin d'être un comportement d'errance, il se réalise selon des trajectoires déterminées en fonction de divers besoins : économiques, religieux, familiaux, historiques.

On distingue classiquement deux grands types de nomadisme liés aux pratiques de la cueillette, de la chasse et de l'élevage (pastoral). Les raisons des déplacements sont cependant multiples selon les populations.

Si de nos jours la majorité des groupes humains a adopté un mode de vie sédentaire, d'autres, continuent de vivre selon cette tradition. C'est le cas en Alsace, où une partie des populations tsiganes et yéniches pratiquent toujours ce mode de vie mais aussi dans d'autres régions d'Asie, du Proche-Orient, d'Afrique ou d'Europe par exemple, au sein desquelles vivent d'autres groupes ethniques nomades.

Le nomadisme est en effet, un élément essentiel de la culture des gens du voyage et fait ainsi partie intégrante de leur identité. Il n'est cependant pas adopté de la même manière (trajet et fréquence) par tous les groupes ni même pratiqué par tous, certains ayant adopté un mode de vie sédentaire et ceci depuis plusieurs générations. De plus, dans les faits, la majorité des gens du voyage alterne ces différents modes de vie durant l'année.

En Alsace : un nomadisme pluriel

- **Les grands voyageurs** : ils se déplacent à échelle nationale et internationale et ceci tout au long de l'année et ne font ainsi que de courts passages dans la région.
- **Les voyageurs** : ils s'installent en Alsace durant l'automne et l'hiver (6 à 9 mois, sur un même terrain pour certains ou dans un secteur géographique restreint) et quittent la région en été.
- **Les semi-sédentarisés** : majoritairement sédentaires au cours de l'année, ils voyagent ponctuellement à l'occasion de pèlerinage notamment.
- **Les nomades sédentarisés** : ils ne se déplacent plus ou qu'exceptionnellement. Le nomadisme reste cependant pour la plupart des nomades sédentarisés, un élément culturel et traditionnel important, un "état d'esprit". Il arrive ainsi que certaines familles reprennent la route après une amélioration par exemple de leur situation financière [Volet +, fiche 7].

- Certains déplacements relèvent de trajets habituels tandis que d'autres sont davantage occasionnels.
- D'un groupe à l'autre, les territoires de parcours varient allant de quelques communes à l'Europe entière.
- Une même famille peut selon les circonstances glisser d'une forme de nomadisme à une autre.
- Les grands événements familiaux et/ou religieux engendrent de grands rassemblements ponctuels.

La mise en application de la loi Besson du 5 juillet 2000 [Volet +, fiche 3] aura indubitablement des conséquences sur les modes de vie des gens du voyage. En effet, le maillage des aires d'accueil réduira leur accès au territoire national puisque le stationnement prolongé s'effectuera uniquement sur les aires d'accueil existantes (désignées au sein des schémas départementaux d'accueil) et disposant de place.

Pourquoi le voyage comme mode de vie ?

La pratique du voyage répond à différents besoins qui se cumulent.

Economiques

Le voyage correspond aux activités économiques traditionnelles des gens du voyage telles que les pratiques agricoles saisonnières, le commerce, l'artisanat ou encore les activités foraines [Volet +, fiche 1].

Sociaux et familiaux

La forte cohésion culturelle des familles favorise les rassemblements notamment à l'occasion de mariages, baptêmes ou en souvenir des défunts.

Religieux

La pratique assidue des pèlerinages (sur sanctuaire pour les catholiques dont le plus connu est celui de Sainte-Marie de la mer et à Thérénbach et Dusenbach pour l'Alsace par exemple) et des missions et conventions évangéliques (à localisations variables) pour les pentecôtistes, est une autre raison de leurs déplacements.

Historiques

Les persécutions et expulsions subies par les gens du voyage et ceci tout au long de l'histoire, les ont obligés à se déplacer (dès l'origine de leurs migrations selon certaines hypothèses).

Les temps de stationnement au sein d'une commune peuvent être très variables d'un groupe à l'autre mais aussi au sein d'une même famille. Certaines circonstances ou difficultés telles que des problèmes économiques ou de santé, peuvent motiver les familles à prolonger la durée initiale de leur séjour.

Quels sont les lieux de séjour et d'habitat privilégiés en Alsace ?

En Alsace, l'ensemble du territoire peut être concerné par la présence des gens du voyage avec toutefois des localités privilégiées. Les grandes villes telles que Mulhouse, Colmar, Strasbourg et leurs agglomérations en font partie, pour des raisons économiques d'accès à l'emploi, aux administrations et à la consommation. Les communes proches des frontières et de certains massifs montagneux sont aussi des lieux fortement concernés et ceci pour des raisons historiques, car ils permettaient aux gens du voyage de se protéger des persécutions et des expulsions subies dès le début du XVIIIème siècle : "Les tsiganes [...] viennent en très grosse partie de familles qui se sont cachées pendant des décennies dans les Vosges du Nord, notamment, dans toute la région de Bitche et de Baerenthal, ainsi que dans la région de Forbach."¹

Les études menées dans le cadre de l'élaboration des schémas départementaux d'Alsace ont permis d'identifier les communes les plus concernées par le passage des gens du voyage.

Les schémas départementaux respectifs, s'appuient pour le Bas-Rhin sur les arrondissements et sur les besoins constatés pour le Haut-Rhin. Dans tous les cas, il convient pour plus de précisions (notamment pour connaître les communes où seront effectivement implantées des aires d'accueil) de se reporter directement aux schémas départementaux, disponibles auprès des services des conseils généraux.

Dans le Haut-Rhin, les secteurs identifiés comme fréquentés par des gens du voyage sont :

- Secteur d'Altkirch - Dannemarie : les villes d'Altkirch et de Dannemarie
- Secteur de Colmar : les villes de Colmar, Turckheim, Wintzenheim et Horbourg-Wihr
- Secteur de Ribeauvillé - Sainte-Marie-Aux-Mines : la commune de Sainte-Marie aux Mines
- Secteur de Guebwiller : les villes de Jungholtz et Issenheim
- Secteur du bassin potassique : les communes de Wittelsheim, Wittenheim et Ensisheim
- Secteur de Saint-Louis : les communes de Blotzheim, Saint-Louis, Helsingue.
- Secteur de Mulhouse : les communes de Mulhouse, Riedisheim, Illzach.
- Secteur de Thann : les villes de Thann, Cernay, Burnhaupt-le-haut et Burnhaupt-le-bas.

Dans le Bas-Rhin, le découpage s'appuie sur les arrondissements administratifs avec cependant des modifications issues de certains regroupements communaux.

- Arrondissement de Strasbourg et de Strasbourg - Campagne : différentes communes de la communauté urbaine de Strasbourg (Vendenheim, Geispolsheim, Eckbolsheim, Strasbourg, Illkirch, Ostwald, etc.), Brumath, Hoerdt et Weyersheim.
- Arrondissement de Sélestat - Erstein : les communes de Sélestat, Erstein, Obernai, Barr, Benfeld, Rhinau.
- Arrondissement de Saverne : la commune de Saverne
- Arrondissement de Molsheim : les communes de Wasselonne, Mutzig, Molsheim.
- Arrondissement de Haguenau : les villes de Haguenau, Bischwiller, Reichwiller.
- Arrondissement de Wissembourg : la commune de Wissembourg.

Des propositions d'implantation d'aires d'accueil, résultats de nombreuses tractations

Les communes identifiées comme lieux fréquentés ne proposeront pas toutes des aires d'accueil. A titre d'exemple, dans le Bas-Rhin, "les propositions d'implantation d'aires d'accueil pour le passage et le séjour reposent sur le recensement de la fréquentation et de ses caractéristiques. Au total, 1100 à 1200 installations de caravanes ont été recensées (...) dans près de 110 communes (hors grands passages). (...) L'estimation des besoins par secteur a dû prendre différents facteurs en compte, notamment la fréquence des installations, la taille des groupes, le nombre de communes concernées, la présence ou non de communes de plus de 5 000 habitants."

Notons encore, que dans certaines communes, les équipes municipales refusent d'implanter une aire.

Les lieux de séjours des gens du voyage sont également liés à l'offre de terrains existants. Ainsi, les communes de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS), premières à avoir créé des terrains d'accueil, sont aussi davantage identifiées, connues et fréquentées par les gens du voyage.

Difficile, mais pas impossible, cohabitation sur les aires

Si les terrains ne sont jamais conçus au départ pour un groupe en particulier, dans les faits, différents groupes ethniques n'ont pas pour habitude de cohabiter. Ainsi au niveau de la Communauté Urbaine de Strasbourg, une "appropriation" des terrains en fonction de ces appartenances est constatée : par exemple, le terrain de la rue Napoléon à Strasbourg accueille exclusivement des gens de la communauté rom tandis que celui de Vendenheim est uniquement fréquenté par des populations manouches. Néanmoins, certains sites sont utilisés selon une alternance des groupes en fonction des différents moments de l'année.

Qu'en est-il de l'attachement territorial ?

L'ancrage local n'est pas incompatible avec la pratique du voyage et n'empêche pas l'intégration des voyageurs dans les communes où ils s'arrêtent. La majorité des groupes ont en effet un sentiment d'appartenance à une région particulière. C'est le cas notamment des manouches locaux, installés depuis plusieurs siècles en Alsace, qui se revendiquent comme étant des alsaciens ou encore de certains roms, de passage quelques temps en Alsace, qui se désignent comme étant vendéens.

Les nomades sédentarisés ou semi-sédentarisés quant à eux, sont bien entendu totalement attachés à la commune où ils vivent presque en permanence même si certaines familles sont enclines, selon les circonstances, à reprendre un jour le voyage.

"Les gens du voyage, loin d'être des errants, sans attache, se reconnaissent et se disent d'un lieu, de plusieurs lieux parfois. Ils ont leur territoire, lequel est dessiné par des déplacements à plusieurs ancrages, avec un ancrage principal. Ils ne sont pas que passagers dans ces divers lieux. Ils y habitent, ont des relations de travail, d'usage et d'amitié."²

Sources

- 1 - Tsiganes et voyageurs : identité, rapport au voyage, économie, éducation et rapport à l'école dans le contexte de la société contemporaine, Actes de la Conférence du 12 février 2003, A. Reyniers, Nancy-Metz, Casnav-Carep, septembre 2003, 18p.
- 2 - Guide ASH de l'action sociale, ASH, octobre 2003.

